

Livret d'accueil



École maternelle - Jeanne Lecourt 37150 Bléré

Tél. / Fax / Rép. : **02.47.57.97.18**

Courriel : ec-jeanne-lecourt-blere@ac-orleans-tours.fr

site : <http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

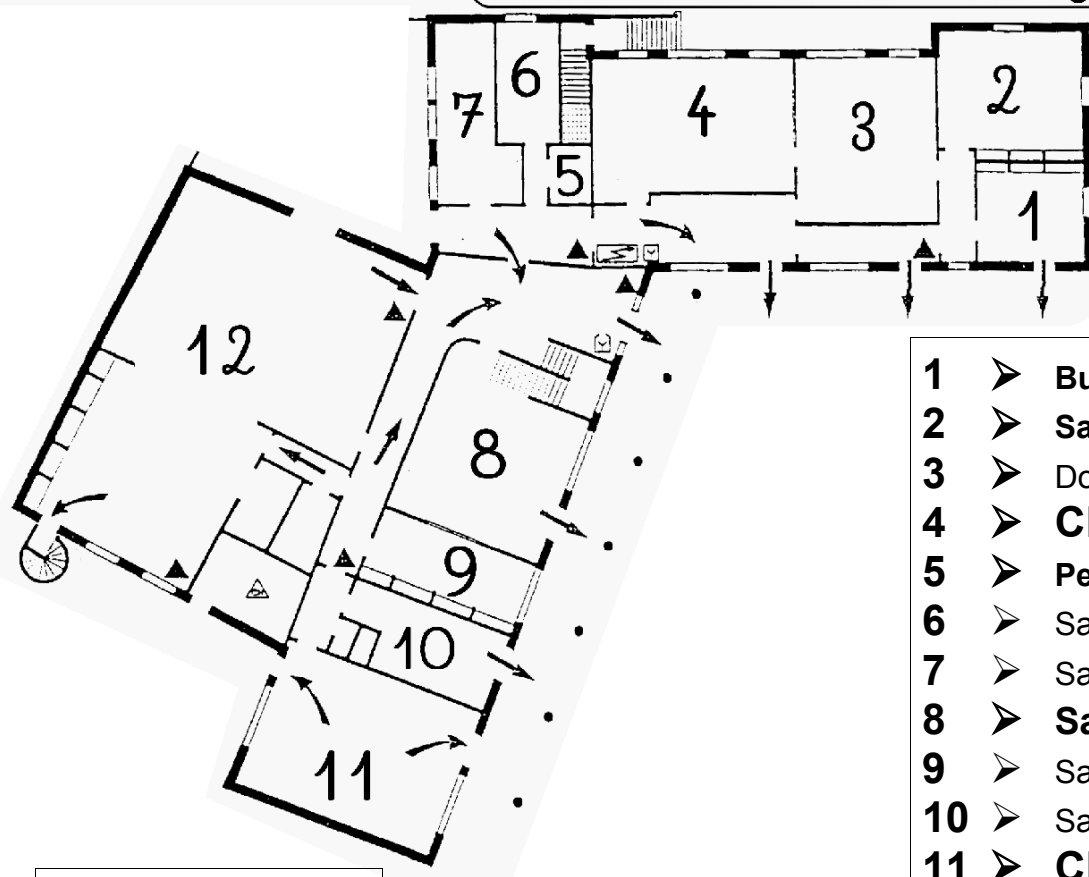
SOMMAIRE

1. Plan de l'école	page	3
2. Personnel de l'école	page	4
3. Cycles	page	5
4. Restauration scolaire	page	5
5. Garderie scolaire	page	6
6. Première scolarisation	page	7
7. La vie à l'école	page	8
8. L'école maternelle : pourquoi ?	page	12

REZ DE CHAUSSEE

École maternelle J. Lecourt

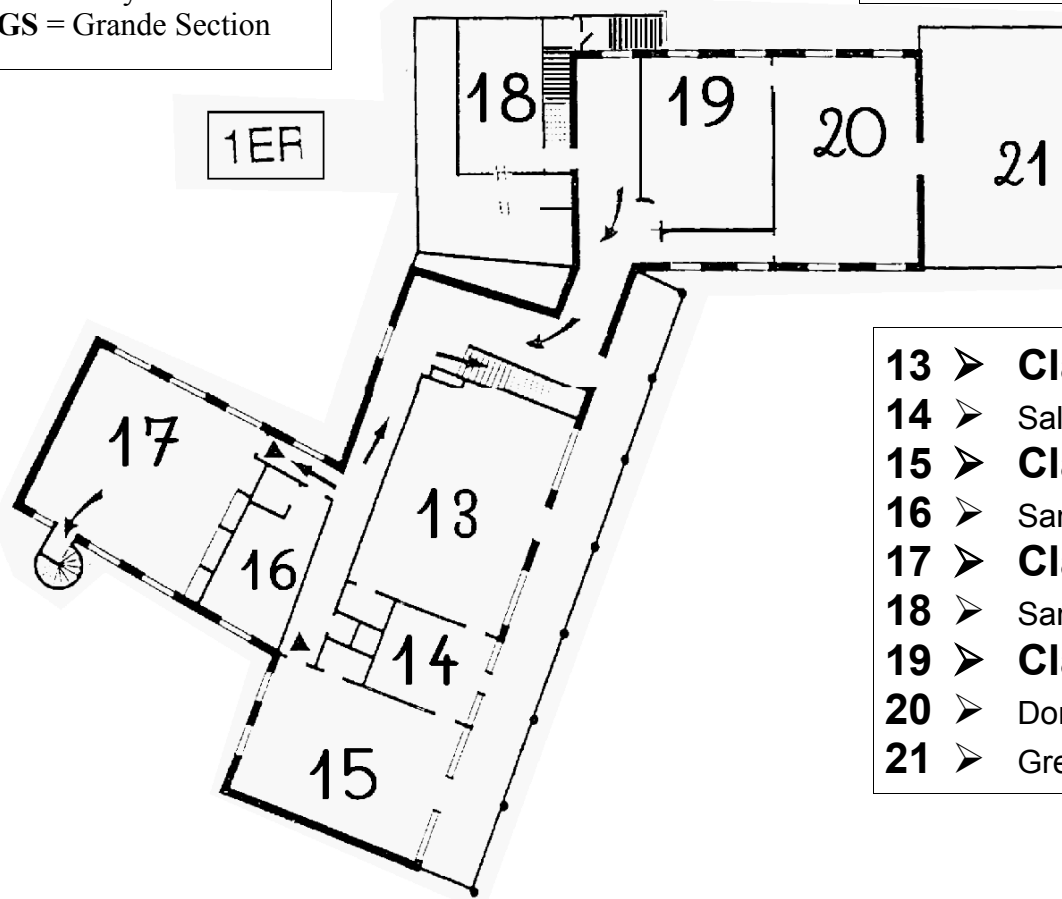
2010
2011



- 1 ➤ Bureau de Direction
- 2 ➤ Salle de Bibliothèque
- 3 ➤ Dortoir
- 4 ➤ **Classe PS**
- 5 ➤ Petite Cuisine
- 6 ➤ Sanitaires
- 7 ➤ Salle des ATSEM
- 8 ➤ **Salle des maîtres**
- 9 ➤ Salle de Projection
- 10 ➤ Sanitaires
- 11 ➤ **Classe MS**
- 12 ➤ Salle de Motricité

PS = Petite Section
MS = Moyenne Section
GS = Grande Section

1ER



- 13 ➤ **Classe GS / MS**
- 14 ➤ Salle de peinture
- 15 ➤ **Classe**
- 16 ➤ Sanitaires
- 17 ➤ **Classe GS**
- 18 ➤ Sanitaires
- 19 ➤ **Classe MS / PS**
- 20 ➤ Dortoir
- 21 ➤ Grenier

2. PERSONNEL DE L'ECOLE – 2010 / 2011

➤ 5 enseignants :

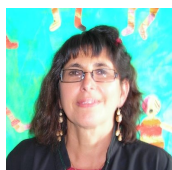
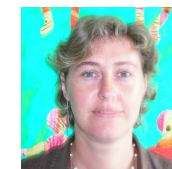
Mme Bourliataux Sarah



Mme Martin Marie-Claire



Mme Monteiro Cécile



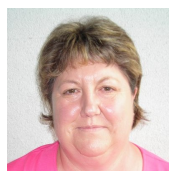
Mme Pelletier Pascale



M. Lemaire-Cardoen Philippe

- 5 ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (personnel nommé et rémunéré par la Municipalité, chargé de l'aide au personnel enseignant, des soins corporels des enfants et de l'entretien des locaux).

Mme Blanchard Martine



Mme Carrasco Adeline



Mme De Villars Jacqueline



Mme Girault Martine



Mme Dupont Muriel

Aide à la vie scolaire (AVS)

1-2 personnes voire plus pour aider les enfants handicapés à leur intégration dans l'école

Emploi à la vie scolaire (EVS)

Aide administrative et aide ponctuelle dans les classes

Réseau d'Aides Spécialisées des Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D.)

Il est composé :

- ♦ d'un psychologue scolaire Mme Adeline Roguet ;
- ♦ de 2 instituteurs spécialisés mettant en place des aides à dominante pédagogique,
n° Tél. : 02.47.23.54.70

Personnel de santé :

- ♦ Un médecin scolaire PMI qui intervient ponctuellement pour des visites médicales ;
- ♦ Le service de Santé Médico-scolaire d'Amboise pour la liaison avec l'école primaire.

3. CYCLES

L'école maternelle accueille des enfants de 3 à 6 ans qui sont répartis en 2 cycles :

CYCLE 1 Enfants de 3 à 4 ans : Petite section (PS)

CYCLE 2 Enfants de 5 à 6 ans : Grande section (GS)

Enfants de 4 à 5 ans : Moyenne section (MS)

4. RESTAURATION SCOLAIRE

Il est géré par la Municipalité.

Le service repas et surveillance est assuré par du personnel municipal et du personnel recruté et rémunéré par la société de restauration.

L'inscription est obligatoire, même si votre enfant mange occasionnellement, pour pouvoir bénéficier de ce service.

Un règlement du restaurant scolaire est en vigueur. Il est remis aux parents à l'inscription de l'enfant au restaurant scolaire.

Téléphone : 02.47.57.85.50

site Internet : <http://www.cantine-scolaire-blere.fr/>



5. GARDERIE SCOLAIRE

Le personnel est recruté et rémunéré par la Municipalité.

Une responsable est là pour vous accueillir et vous renseigner pendant les heures d'ouverture de la garderie.

HORAIRES

Matin : 7h30 à 8h50

Soir : 16h30 à 18h30 avec le goûter

Une fiche d'inscription vous est remise lors de la première fréquentation et une facture vous est donnée en fin de mois.

Téléphone : 02.47.23.53.42



6. PREMIERE SCOLARISATION

➤ Conditions d'accueil

- être pré-inscrit à la mairie (livret de famille et justificatif de domicile) ;
- avoir 3 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours ;
- être propre (les couches ne sont pas acceptées) ;
- être à jour des vaccinations ;
- s'engager à une fréquentation régulière dès l'inscription de l'enfant.

➤ Préparation de la rentrée de votre enfant :

Au mois de juin, après l'inscription de votre enfant, pour qu'il ait une représentation de l'école, vous serez invité à :

- ♦ une visite de l'école pour découvrir de nouveaux espaces (classes, cours, sanitaires ...) ;
- ♦ de juin à fin août: montrez-lui, parlez-lui de l'école ;
- ♦ le jour de la rentrée :
 - accompagnez-le, c'est important ;
 - acceptez les petites et les grosses larmes, elles sont normales, et surtout ne montrez pas votre inquiétude !
 - avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire, et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie ;
 - soyez à l'heure à la sortie mais n'arrivez pas trop tôt pour l'observer de loin dans la cour, vous allez le faire pleurer !
 - laissez-le apporter son « doudou » (lien avec la maison).



7. LA VIE A L'ECOLE

Voici quelques informations sur la vie de l'école qui, si vous les respectez, permettront à votre enfant de passer une bonne année scolaire.

Horaires:

Matin : accueil dans la classe de 8h50 à 9h10.
sortie à 12h, dans la classe.

Après-midi : accueil de 13h20 à 13h30, dans la cour pour les MS
et les GS, dans la classe pour les PS.
sortie à 16h30 dans la classe.

En respectant ces horaires, vous aiderez votre enfant à grandir et à devenir un citoyen.

Les enfants doivent être accompagnés et repris à la fin des cours par un adulte, un frère ou une sœur de l'école élémentaire.

Les poussettes doivent rester dans la cour afin de ne pas entraver les couloirs pour des raisons de sécurité.

Dès que vous aurez repris votre enfant dans la classe, ne le laissez pas courir dans les couloirs ni jouer sur la structure de jeux.



CONDITIONS D'ADMISSION

Il est vivement recommandé aux parents **de prévoir un mode de garde** de leur enfant **en cas de maladie**.

L'école n'accueille pas les enfants malades et les enseignant(e)s peuvent être amené(e)s à contacter les parents si leur enfant est souffrant en cours de journée. Un enfant malade risque de contaminer toute la classe.

En cas de maladie infectieuse (varicelle, rubéole, scarlatine...), nous vous demanderons de nous prévenir et de fournir un certificat médical de non contagion au retour de l'enfant.

Les médicaments ne sont pas distribués à l'école sauf pour les traitements de maladies chroniques (asthme, diabète...) ou des allergies alimentaires. Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) sera alors mis en place.

Les poux font régulièrement leur apparition à l'école.

Si vous constatez leur présence, veuillez nous le signaler et soigner votre enfant. Le traitement unique des cheveux ne suffit généralement pas.

Une surveillance rigoureuse est nécessaire pour éviter leur propagation.

LE SOMMEIL

Il est indispensable :

- POUR BIEN GRANDIR
- POUR BIEN APPRENDRE
- POUR ETRE EN BONNE SANTE

Entre 3 et 6 ans, un enfant doit dormir 10 à 12 heures par jour dont un moment de sieste.

C'est pourquoi les petits ont un temps de repos dès 13h20. Pour cela votre enfant a besoin d'une grande serviette de bain qui servira de protection aux petits lits consacrés au repos et que nous vous redonnerons à laver régulièrement.



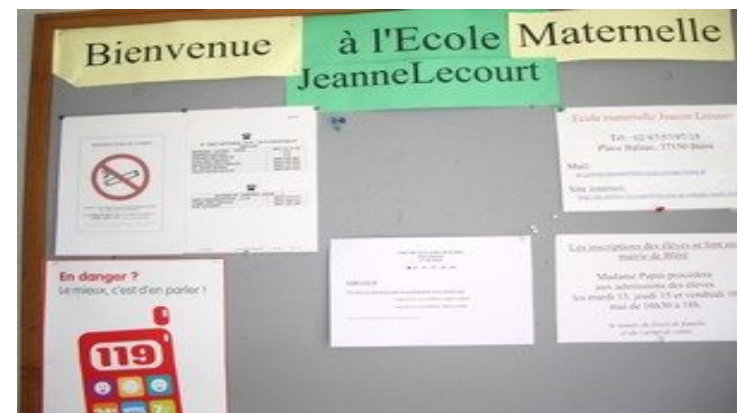
RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS

Vous serez régulièrement informé des projets, de la vie de l'école par :

- le cahier de liaison
- les réunions de classe
- l'affichage
- le site de l'école

<http://ec-jeanne-lecourt-blere,tice,ac-orleans-tours,fr/eva/>

Les enseignant(e)s se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant au sein du groupe.



LE CONSEIL D'ECOLE

Le conseil d'école est constitué chaque année scolaire.

Composition :

- La directrice ou le directeur de l'école ;
- Les enseignant(e)s ;
- Les ATSEM. ;
- Les représentants de parents d'élèves qui sont élus chaque année scolaire par les parents d'élèves de l'école. Les élections se déroulent sur le temps scolaire, à une date fixée par le ministère de l'Education Nationale ;
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) ;
- Le maire et les conseillers municipaux chargés des affaires scolaires ;
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui est membre de droit ;
- Le psychologue scolaire.

Attributions du conseil d'école :

- Il vote le règlement intérieur de l'école ;
- Il est informé de la composition des classes ;
- Il est informé des activités de l'école ;
- Il donne son avis sur le projet d'école ;
- Il est informé des problèmes de sécurité, de travaux, de restauration scolaire...

Déroulement :

Il se réunit une fois par trimestre sur un ordre du jour envoyé aux membres du Conseil au moins 8 jours avant la date des réunions.



FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE

Nous vous demandons de fournir :

- Un cartable ;
- Une tenue de rechange ;
- Un sac en tissu pour mettre chaque semaine un livre emprunté à la bibliothèque de l'école (30 cm/35 cm avec 2 anses).

Objets personnels :

Les enfants peuvent avoir besoin d'un objet familier. Pour qu'il garde son rôle, il est souhaitable qu'il n'y en ait qu'un.

Lorsqu'il n'est plus nécessaire, il peut rester à la maison.

Ne laissez pas votre enfant apporter des jouets personnels (petites voitures, poupées...), il peut les perdre.

Comment retrouver les objets personnels ou vêtements de votre enfant ?

Il faut impérativement marquer son nom et son prénom sur ce qu'il apporte à l'école (doudou, cartable, serviettes de sieste...) ainsi que les vêtements. Cela facilitera les recherches en cas de perte.

Tout objet dangereux est interdit (billes, sucettes, parapluies, allumettes ...). Évitez de mettre des objets de valeur (bijoux).

Assurances :

Une attestation doit être fournie et doit mentionner que l'enfant est assuré en Responsabilité Civile et en Individuelle Accident.



Les parents doivent signaler tout changement de situation (adresse, téléphone, situation familiale...) intervenant en cours d'année scolaire.

8. L'ECOLE MATERNELLE : POURQUOI ?

À l'école maternelle, on apprend :

- A parler, à communiquer, à construire son langage, à s'initier au monde de l'écrit.
- A vivre ensemble.
 - A agir dans le monde.
 - A découvrir le monde.
 - A imaginer, sentir, créer.



Pour :

- Se construire.
- Structurer sa pensée.
- Se socialiser.
- Acquérir son autonomie.
- S'identifier comme individu pour devenir élève.



Parler, communiquer, construire son langage, s'initier au monde de l'écrit

L'enfant doit pouvoir :

- ◆ Répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre.
- ◆ Attendre son tour de parole.
- ◆ Communiquer avec les autres dans des situations simples.
- ◆ Comprendre les consignes ordinaires de la classe.
- ◆ Dire des comptines, chansons ou poésies.
- ◆ Se rappeler un évènement qui a été vécu collectivement.
- ◆ Apprendre à se servir des différents outils scripteurs (crayon, craie, pinceau...).
- ◆ Apprendre à reconnaître et à utiliser les différents supports écrits (livres, affichages, cahiers...).
- ◆ Reconnaître son prénom en capitales d'imprimerie.



Vivre ensemble, devenir élève

L'enfant doit pouvoir apprendre les règles de la vie collective c'est à dire :

- ♦ Respecter les règles de vie commune (respect de l'autre, respect du matériel) ;
- ♦ Écouter le point de vue de l'autre ;
- ♦ Échanger avec ses camarades ;
- ♦ Identifier les différents adultes de l'école.



L'enfant se construit au travers des relations qu'il noue avec les adultes et avec ses camarades.

Agir dans le monde

L'enfant explore l'espace :

- ♦ Il joue ;
- ♦ Il se déplace dans des formes d'actions inhabituelles remettant en cause l'équilibre (sauter, grimper, rouler, se déplacer à quatre pattes....) ;
- ♦ Il se déplace (marcher, courir) dans des environnements proches ;
- ♦ Il tire, il pousse ;
- ♦ Il transporte, il lance ;
- ♦ Il manipule.



- ♦ Il danse ;
- ♦ Il ose réaliser en sécurité des actions dans un environnement proche et aménagé.

Découvrir le monde

L'enfant est capable de :

- ♦ Reconnaître, classer, désigner des matières, des objets.
- ♦ Différencier et classer des objets en fonction de la couleur, de la taille, de la forme.
- ♦ Plier, couper, coller, assembler...
- ♦ Réaliser des jeux de construction simples.
- ♦ Se repérer dans l'espace (devant, derrière, près, loin, sur, sous...).
- ♦ Se repérer dans la journée.
- ♦ Il peut compter jusqu'à 8.
- ♦ Il peut dénombrer par comptage les éléments d'une collection de 1 à 5 objets.



Imaginer, sentir, créer

L'enfant développe sa sensibilité, son imaginaire, ses fonctions d'attention et de concentration.

- ♦ Il écoute, produit des sons, des musiques.
- ♦ Il chante.
- ♦ Il danse.
- ♦ Il mime.
- ♦ Il dessine.
- ♦ Il peint.
- ♦ Il éprouve des émotions.
- ♦ Il apprend à dire ce qu'il fait, ce qu'il voit.

